



Dossier de candidature

Meeting international

Saison 2014-2015

Retour des dossiers pour **le mardi 24 juin 2014**

(Ce dossier ne concerne pas le circuit FFN Golden Tour)

Ce dossier de candidature est l'occasion pour les organisateurs potentiels de connaître l'ensemble des dispositions relatives à la mise en place d'un meeting international. L'affichage du calendrier des meetings sera publié à l'occasion de la rentrée sportive 2014-2015. Il est à noter que ces meetings ne sont plus un support de qualification, ils servent uniquement aux nageurs dans leur processus de préparation sportive.

I. Fiche de présentation

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Structure organisatrice :

Dimension du bassin (25 ou 50m) :

Date de la demande :

Nom du délégué de la compétition :

Le délégué de la compétition doit remplir une fiche en annexe et retourner ce document à la commission des organisations fédérales. Nom à fournir avant le 30 septembre 2014

1. Le demandeur

Monsieur, Madame (1) :

Numéro de licence FFN :

Agissant en qualité de (fonction)

Pour le compte de (structure locale)

.....

Adresse complète :

.....

.....

.....

Téléphone : Fax :

E-mail :

2. La structure organisatrice

Nom de la structure :

Numéro d'affiliation FFN :

Nombre de licenciés (2013-2014) :

Adresse complète du siège social :

.....

.....

Téléphone : Fax :

E-mail :

Site Web :

3. Le site de l'évènement

Adresse :

.....

.....

Téléphone : Fax :

Le demandeur certifie que :

- Le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.
- Le(s) bassin(s) utilisé(s) sont conforme(s) à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme(s) pour l'établissement d'éventuel(s) record(s).
- L'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.

4. Documents à fournir par le demandeur

Le demandeur s'engage à fournir à la Fédération Française de Natation, avec la présente demande, les documents ci-dessous, suivant le niveau du Meeting :

- Organigramme de l'évènement des principales personnes
- Programme sportif de la compétition
- L'affiche du meeting.
- Budget prévisionnel de l'évènement
- Détail des médailles – cadeaux – primes

- Grille de prix : 10 000 € minimum, distribués comme prime à la performance et sur les résultats de la compétition (hormis les records). La clef de répartition devra être associée au dépôt du dossier.

5. Echancier du dépôt des candidatures

- date limite de dépôt des candidatures pour les meetings labellisés: 24 juin 2014
- examen des candidatures mardi 1 juillet par la COF

II/ La convention d'organisation

Les dates protégées :

Par principe, les populations intéressées par une compétition du programme fédéral ne peuvent pas être concernées, à la même date, par un meeting labellisé.

Dans le cadre du circuit de meetings FFN Golden Tour, les nageurs de série national 16 ans et plus ne pourront pas participer à une autre compétition aux mêmes dates (en 2015 les dates du circuit sont : du 30 janvier au 1^{er} Février, du 13 au 15 février, du 6 au 8 mars, du 22 au 24 mai)

Programme et catégories d'âge

Toutes catégories, hormis les benjamins et plus jeunes. Les podiums sont toutes catégories exclusivement.

A minima, l'ensemble des épreuves olympiques figurera au programme. Le programme devra s'effectuer sur deux jours au minimum.

Equipement

Bassin homologué avec chronométrage électronique

- Le bassin de 50 m :

8 couloirs minimum avec un bassin de récupération (2 couloirs de 15 m et 0,80 m de profondeur (conditions minimales) ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

- Le bassin de 25 m :

6 couloirs minimum avec un bassin de récupération ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

Jury et suivi technique

Un juge arbitre et un starter, au minimum, inscrits sur la liste FINA et désignés par la commission des officiels. Si l'organisateur souhaite être inscrit au calendrier de la FINA, il devra assurer la présence de deux juges arbitres et deux starters inscrits sur les listes FINA (voir avec la commission des officiels).

Le DTN pourra désigner un représentant pour assurer le suivi de l'événement.

Gestion de la compétition

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

Récompenses

Grille de prix : 10 000 € minimums, distribués comme prime à la performance et en fonction des résultats de la compétition (hormis les records). La clef de répartition devra être associée au dépôt du dossier.

III/ Déclaration de l'organisateur

Je soussigné(e)..... responsable de la manifestation décrite ci-dessus :

- Certifie que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance.
- Certifie l'exactitude des renseignements concernant la manifestation,
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings,
- M'engage respecter les dispositions réglementaires du cahier des charges dans leur intégralité.
- Joins un chèque de 500 Euros au titre de participation financière aux prestations fédérales

Fait à :

Le :

Signature :

V/ Avis du comité régional

Le Comité Régional de

Représenté par son Président :

Monsieur, Madame, Mademoiselle(1).....

(1) Rayez la mention inutile.

Avis motivé

Avis favorable

Avis défavorable

Nom du conseiller technique régional ou, le cas échéant, le nom du délégué technique :

Fait à : Le :

Signature du Président du Comité Régional

.....
.....

VI/ Avis de la Direction Technique nationale

Avis favorable

Avis défavorable

Fait à : Le :

Signature

VII/ Avis de la Fédération Française de Natation

La Fédération Française de Natation, représentée par Monsieur Pierre GROSBOS, Président de la Commission des Organisations Fédérales,

• Autorise le meeting

• N'autorise pas le meeting

Motif du refus :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à : Le :

Signature du Président de la COF

.....
.....

VIII/ Annexes

1. Détail des prestations fédérales

- Labellisation de l'organisation.
- Affichage de l'événement sur le site fédéral : envoi du visuel et de l'adresse du site internet de l'événement par l'organisateur.
- Engagements via extraNat avec la possibilité d'avoir accès au liveffn.com.
- Inscription de la compétition au calendrier de la LEN, voire de la FINA (si les conditions de composition du jury sont respectées).
- Validation des performances et des homologations de records ou meilleures performances françaises (MPF). Si les conditions requises sont réunies
- Édition d'un spécial "Résultats meetings".

Il est de la responsabilité de chaque organisateur de créer un site internet et d'envoyer les informations concernant l'événement à la FFN : meeting.labellise@ffnatation.fr